

PV du CENS du 31 mai 2012

Présents : Guillaume Blanc, Imane Boucenna, Julien Browaey, Maximilien Cazayous, Frédéric Filaine, Paolo Galatola, Yann Gallais, Yves Garreau, Yann Girard, Matthias Gonzalez, Sylvie Hénon, Julien Heuvingh, Marc Huertas, Eric Huguet, Loïc Lanco, Laurent Ménard, Charlotte Py, Olivier Ronsin, Cécile Roucelle, Gérard Rousset, Danielle Steer

Procurations : Tristan Beau est représenté par Julien Browaey

Invité : Sébastien Charnoz

- 1) Approbation des PV du 29 mars 2012 et du 3 mai 2012

Le PV du 29 mars 2012 est adopté par 16 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Le PV du 3 mai 2012 est adopté par 19 voix pour et 1 abstention.

- 2) Retour sur la réunion CUFR+CENS du 16 mai 2012

Le 16 mai 2012 le conseil d'UFR et le conseil des enseignements se sont réunis afin d'examiner l'incorporation d'une filière internationale de physique (LIP) dans la maquette 2014-2018. Cécile Roucelle a présenté les résultats du groupe de travail sur cette filière.

Cette réunion a été également l'occasion de débattre avec Etienne Parizot de la réflexion engagée par plusieurs autres enseignants chercheurs. Le débat a été difficile dans la mesure où les tenants et les aboutissants de la réflexion présentée par Etienne Parizot semblent diverger par rapport aux opinions d'autres membres des deux conseils.

Afin de ne pas précipiter les choses, le CUFR a décidé d'**inscrire la Licence Internationale de Physique dans la maquette dans la rubrique des projets**. Cette licence se basera sur des cours en Français et des TD en anglais, elle fera une place importante aux stages et elle ouvrira les étudiants à l'histoire et à la philosophie des sciences et contiendra des modules de physique avancée par rapport à la licence proposée dans la maquette.

- 3) Problèmes sur le Master

Sylvie Hénon nous fait part de la demande du CEVU de créer une mention de master en physique unique pour l'ensemble du PRES déclinée sur 2 pôles pédagogiques P7 et P13 mais qui fusionnerait les mentions actuelles de Paris 7 et de Paris 13. Le nom de la mention globale correspond au nom de la mention de Paris 13 intitulée Physique et Applications. Les structures de Master sont tout d'abord très différentes. Le Master de Paris 7 s'appuie sur un M1 au contenu en physique très large et fondamental alors que le M1 de Paris 13 est déjà très spécialisé et en physique appliquée. Nous cohabitons et nous sommes associés à plusieurs spécialités hors PRES nous permettant ainsi d'offrir une grande variété de débouchés à nos étudiants. Cette mention unique proposée sans concertation nous paraît comme les prémices à une fusion entre les disciplines au sein du PRES.

Le CENS s'oppose à une mention unique de physique pour le PRES et souhaite que la mention de master de physique de l'université Paris 7 soit dénommée : **Physique Fondamentale et sciences pour l'ingénieur**.

Sylvie Hénon nous fait part également de la création d'une nouvelle mention intitulée Approche interdisciplinaire des énergies de demain (AIED). Cette mention est à cheval sur l'UFR de Physique et l'UFR de SHS et s'appuie sur 2 spécialités : le master Ingénierie Physique des Energies de l'UFR de Physique et le master Énergie, écologie, société (E2S) qui est demandé également à la création. La direction de la mention serait gérée par un binôme de l'UFR de Physique et de l'UFR de SHS.

Le CENS émet un avis réservé en attendant de plus amples explications.

4) Proposition de motion sur les Moniteurs, PCA et Postes

La présidence de l'université nous a fait parvenir un courrier nous informant des difficultés financières rencontrées par l'université. Afin de pouvoir payer la location des nouveaux bâtiments qui vont être réceptionnés sur PRG et l'embauche de CDD ultra qualifiés pour gérer l'autonomie, la présidence veut faire des économies sur les supports de moniteurs et d'ATER en les diminuant de 25%. Nous avons actuellement 70 moniteurs dans notre UFR. Une baisse de 25% ferait passer ce nombre à 52 ce qui représente une perte de 1200hTd d'enseignement.

Nous rappelons également que les doctorants non moniteurs ayant un contrat doctoral géré par Paris 7 ne peuvent pas cumuler et donc enseigner.

Le CENS vote à l'unanimité la motion suivante :

Le CENS s'alarme de la diminution de 25% des supports de monitorat, ce qui représente 1200h équivalent TD soit 5% du volume horaire enseigné par l'UFR de Physique. Une telle coupe entrainera un retrait des enseignements où ils sont prédominants, comme PACES et OBI.

Une telle diminution impactera également l'avenir de nos doctorants qui sans expérience d'enseignement ne pourront constituer un dossier enseignement leur permettant de réussir les concours de recrutements de l'enseignement supérieur.

Dans sa note du 30 mai 2012 (cf annexe 1) la présidence de l'université indique que les postes seront désormais arbitrés au regard du « développement de la recherche dans les laboratoires dont Paris Diderot est tutelle ».

Le CENS rappelle que 40% de ses enseignants chercheurs appartiennent à des laboratoires qui sont partenaires et non sous tutelle.

Le CENS vote à l'unanimité la motion suivante :

Le CENS s'inquiète de la présence dans les critères d'arbitrages des postes de l'appartenance ou non d'un laboratoire à la tutelle de Paris 7. 40% des enseignants chercheurs de l'UFR de Physique sont dans un laboratoire partenaires mais non en tutelle. Une telle mesure conduit à appauvrir les thématiques représentées, et donc la richesse de notre enseignement.

Afin de faire face aux difficultés financières de l'université le CENS suggère l'exemplarité au niveau de l'université.

Le CENS vote à l'unanimité la motion suivante :

Le CENS suggère que les primes financières associées aux PCA soient réduites significativement dans toute l'université afin de soutenir l'effort financier collectif.

Ces 3 motions seront transmises au CUFR.

5) Bilan du recrutement CPEI

Sébastien Charnoz nous présente la méthode et les résultats de la sélection au niveau de la 1^{ière} année CPEI (cf. annexe 2).

Le nombre de candidats à la CPEI via la procédure APB a chuté de 30% cette année avec 2085 demandes d'inscriptions contre 2200 l'année précédente alors qu'à titre de comparaison le nombre de demandes d'inscription en physique est en légère augmentation.

La dématérialisation des dossiers n'a pu être mise en place ce qui a probablement conduit à une diminution des demandes valides via dossier papier soit 1157 contre 1500 l'année dernière.

La sélection des dossiers s'est basée sur le calcul d'une note x comme suit :

$$X = 0.25 * \text{notes au bac français} + 0.05 * \text{langues 1ière et terminale} + 0.35 * \text{maths 1ière et terminale} + 0.35 * \text{physique 1ière et terminale}$$

Les candidats ayant une note supérieure à 12.5 sont retenus directement soit 377 dossiers.

Les candidats ayant une note inférieure à 10.5 sont directement éliminés soit 363 dossiers.

Les candidats entre 10.5 et 12.5 voient leur dossier examinés à la main soit 412 dossiers. Sur ces 412 dossiers 328 candidats ont été retenus parmi lesquels 114 ont été conviés à un entretien (76 sont venus et environ 10 non pas été retenus).

Au total 705 candidats ont été classés et acceptés en CPEI (61%) contre 750 dossiers l'année dernière (50%).

La diminution du critère x (l'année précédente un critère équivalent x avait été calculé par une autre formule et seuls les étudiants au-delà de 12 avaient été classés) a permis de maintenir le nombre de candidats accepté stable tout en augmentant le taux de sélection. Une diminution supplémentaire de ce critère n'est pas envisageable car on en viendrait à retenir en CPEI des étudiants qui n'obtiendraient pas le bac.

Sébastien Charnoz nous présente également les modifications de la 1^{ière} année de CPEI. Le cours de mathématique statistique est supprimé, le cours de chimie et d'informatique du 2^{ième} semestre deviennent des parcours que l'étudiant doit choisir ou suivre en parallèle pour le concours ENSI.

A la demande de Sébastien, une PCC de 12h pour l'épauler dans le fonctionnement de la CPEI est créée.

Matthias Gonzalez quitte la réunion.

6) Prise en Compte des Charges (PCC) pour la Foire 2012

Le CENS examine une à une les PCC mais fait état également des PCA donnée par la présidence (cf. annexe 3)

La demande d'une PCC de Frédéric Bernadot pour l'écriture d'un livre est refusée car ne relevant pas des PCC d'enseignement.

La demande de Alessandra Tonazzo pour la co-direction de l'APC en charge des relations avec l'université est refusée car ne relevant pas des PCC d'enseignement.

Outre la reconduction des PCC habituelles alignées l'année dernière sur le référentiel de l'université, d'autres PCC ont été créées :

1 PCC de 48hTd pour la gestion d'OBI suite à la demande d'Olivier Cardoso.

1 PCC de 24hTd pour la responsabilité du M2 ASP demandée par Gérard Rousset. Cette PCC fusionne avec la PCC de 24hTd pour la responsabilité du M1 et forme une PCC de 48hTd.

D'autres PCC sont réduites ou fusionnées :

La PCC pour la gestion des TP de science exacte est ramenée de 72 à 36 hTd.

La PCC Erasmus et relation internationale est fusionnée et portée à 36hTd.

La PPC Apogée est supprimée.

La PCC Génie est supprimée.

Le CENS rappelle que l'obtention d'un IUF ne peut s'accompagner de l'octroi d'une PCC et qu'un minimum de 64hTd soit être effectué en présentiel.

Point sur la Foire :

Le CENS homogénéise les options et UE libre de L2 en les faisant toutes passer à 13 semaines et 2 heures de cours.

La création du M2 ASP EIDD représente cette année une augmentation de 165 hTd.

Les nouveaux IUF et la nomination de Denis Bartolo à Lyon diminuent le nombre d'heures disponibles effectuées par des permanents de 576hTd.

Nos efforts dans les UE de mathématiques de Biologie on permis de diminuer le nombre d'heures de 350hTd. D'autres efforts au niveau de l'IUT, des options et de plusieurs modules ont permis de diminuer le nombre d'heures à enseigner de 300 hTd.

Globalement le nombre d'heures à enseigner a diminué mais notre potentiel d'enseignement a diminué d'autant.

La capacité de l'UFR de Physique a engagé des enseignants-chercheurs dans l'EIDD (environ 1600 hTd actuellement, un bilan précis sera établi pour un prochain CENS) a aujourd'hui atteint ses limites.

7) Retour de la part des responsables de Filière M1 pour le passage aux cours/TD

Cécile de Hosson a déjà indiqué que les enseignements de ESPC fonctionnent quasiment sous la forme de cours/Td.

Yann Gallais a consulté les enseignants de M1 Magistère qui sont favorables à ce mode d'enseignement tout en conservant le volume horaire des modules. L'objectifs pédagogique étant plus important que le gain en heures espéré, **le CENS conserve sur la foire le volume**

horaire des modules de Mag (cours+TD) mais d'un point de vue de l'organisation, nous passons de 2*1h30 de cours + 1h de TD par semaine à 2*2h de cours/TD, facilitant ainsi l'organisation des enseignements.

Yves Garreau nous fait part des discussions en cours en M1 PMA. Les enseignants souhaitent se donner du temps pour la réflexion.

La séance s'achève à 18h30.

Annexe 1

Le Président

P/VB/MJR/CG – 98
Paris, le 30 mai 2012

A l'attention du Directeur Général des Services, de la Direction des Ressources Humaines et des Directeurs et Directrices de composantes

Chères et Chers collègues,

Comme vous le savez, le Conseil d'Administration de notre Université a voté un cadrage budgétaire de rigueur pour 2013, pour répondre aux contraintes fortes qui pèsent sur nos recettes aussi bien que sur nos dépenses. Les raisons qui expliquent ces contraintes vous sont expliquées dans un courrier séparé. Parmi les mesures de rigueur, le Conseil d'Administration a demandé à la Commission des Postes de travailler sur la base d'une réduction de la masse salariale de 1,5 M€ pour les postes permanents (enseignants chercheurs et BIATOSS)¹. S'ajoutent à cela des mesures visant également à réduire les emplois contractuels, qui sont arbitrés en dehors de la commission des postes.

La Commission des Postes s'est réunie le 21 mai 2012 pour décider des grandes lignes de cadrage pour la campagne de recrutement 2013 (concours du printemps 2013), et pour proposer aux directeurs d'UFR un mode opératoire.

Les auditions des responsables de secteurs et des directeurs et directrices de composantes se dérouleront le 5 juillet. Elles concerneront aussi bien les besoins en postes d'enseignants chercheurs que de personnels BIATOSS. Toutes les personnes auditionnées sont invitées à assister à toutes les auditions. Elles se dérouleront en deux temps : dans un premier temps, les délégués de secteur (Corinne Alberti, Marc Benedetti, Jean Delabroy) pourront exposer leur vision de la politique scientifique et pédagogique de l'ensemble de leur secteur, le DGS et la DRH exposer leur vision des besoins des services hors composantes, le Vice Président du Conseil Scientifique exposer les projets particuliers « hors composantes » (LIED, CIST, etc.) ; ensuite les directeurs et directrices d'UFR pourront préciser des points permettant d'éclairer la politique de leur composante les un(e)s après les autres. Le temps de parole prendra en compte la taille de la composante. Nous rappelons qu'il n'est pas attendu de présentation d'une simple liste de postes, mais bien d'une véritable politique de la composante, dans une perspective pluriannuelle et prenant en compte le paysage de Sorbonne Paris Cité lorsque cela est nécessaire. Auparavant, les directeurs ou directrices auront renseigné leurs demandes de postes dans le logiciel Rhapsodie. À noter que les postes vacants ne seront plus affichés dans ce logiciel, pour sortir de la tendance à la reconduction automatique de l'existant : toute demande de poste devra être argumentée. La Commission des Postes se réunira à nouveau le 19 juillet pour commencer ses arbitrages, et les navettes avec les conseils d'UFR débiteront et se poursuivront pendant tout l'automne.

À noter une nouveauté importante concernant les postes de Professeur uniquement. Un contingent de postes de Professeur sera pré-accordé aux composantes dès le mois de juillet, charge aux composantes d'en tester l'attractivité : faire de la publicité autour de ces postes, recueillir des CV et lettres de manifestations d'intérêt des possibles candidats pour le milieu de l'automne. C'est seulement à l'analyse de ces manifestations d'intérêt que les postes de Professeur seront finalement accordés aux composantes, et mis réellement au

Tél +33 (0) 1 57 27 55 10
Fax +33 (0) 1 57 27 55 11
secretariat.president@univ-paris-diderot.fr
www.univ-paris-diderot.fr

Adresse Postale
Présidence
Grands Moulins
75205 Paris Cedex 13



¹ Le montant de cette réduction s'entend « en année pleine », c'est-à-dire prend en compte la totalité du salaire annuel d'un poste qui serait gelé.

concoures. Cette nouvelle procédure nous permettra d'éviter les postes malheureusement fléchés sur des viviers très faibles, et permettra ainsi de s'aligner sur les procédures internationales de recrutements universitaires. Cela doit encourager les conseils de composante à prévoir des profils plutôt larges. Les postes n'attirant qu'un seul candidat lors de la phase de manifestation d'intérêt seront vraisemblablement rejetés sauf exception dûment justifiée.

Lors des arbitrages, les éclairages suivants seront pris en compte :

- la cohérence du profil avec la stratégie pédagogique et scientifique de la composante,
- la cohérence du profil dans l'environnement de Paris Diderot d'une part, et de Sorbonne Paris Cité d'autre part,
- les positions d'interface ou de pluridisciplinarité,
- la participation à des actions spécifiques structurantes pour l'établissement ou pour Sorbonne Paris Cité,
- le développement de la recherche dans les laboratoires dont Paris Diderot est tutelle, mis à part des laboratoires pour lesquels la perspective de co-tutellisation avec Paris Diderot est très claire (tels que le laboratoire Jacques Louis-Lyons ou l'Institut des Sciences Végétales par exemple),
- pour les composantes participant au projet d'École d'Ingénieur, la cohérence avec un contrat d'objectifs partagés clair entre la composante et l'École.
- la cohérence du profil avec l'organigramme cible de l'UFR ou du service, pour ce qui concerne les personnels BIATOSS.

Par ailleurs, les indicateurs suivants seront également pris en compte dans les arbitrages :

- le nombre d'enseignants et le nombre d'étudiants de la composante par rapport au reste de l'établissement,
- le potentiel de recherche du laboratoire d'affectation (nombre de chercheurs et d'enseignants chercheurs, de personnels BIATOSS, note AERES)
- des indicateurs nationaux déterminés à partir du modèle SYMPA qui fixe la dotation de l'Université apportée par l'État.

Les composantes sont invitées à compléter ces indicateurs, si nécessaire, par d'autres indicateurs qui lui sont propres (nombre d'IUF, d'ERC, crédits ANR ou Europe, parangonnage dans le paysage de l'Île de France, national ou international, etc.).

La Commission des Postes travaillera avec l'objectif que l'effort budgétaire demandé à l'établissement soit partagé de manière équitable entre les trois secteurs de l'université.

La demande initiale et toutes les navettes entre la Commission des Postes et les composantes devront faire l'objet de délibérations en conseil d'UFR dont les extraits de PV devront être envoyés à la Présidente de la Commission des Postes et à la Présidence de l'Université, en parallèle au renseignement de Rhapsodie.

En vous remerciant de la rigueur dont chacun et chacune saura faire preuve dans cette procédure essentielle pour l'ambition de notre établissement, nous vous prions d'accepter, Chère et Cher Collègue, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Vincent Berger
Président

Marie Jeanne Rossignol
Présidente de la Commission des Postes

Annexe 2

Bilan du recrutement CPEI

Par la procédure APB 2012

Bilan du travail du Comité Pédagogique CPEI pour coordination INTER-UFR

Sébastien Charnoz	(responsable)
Nicolas Battaglini	(resp. UFR de Chimie)
Maximilien Cazayou	(resp. UFR Physique)
Philippe Lafarge	(resp. EIDD)
Vlady Ravelomanana	(resp. UFR d'Informatique)
Jaouad Sahbani	(resp. UFR de Mathématiques)

Bilan APB 2012

Au total : 2085 demandes d'inscription en CPEI

MAIS : 928 dossiers papiers n'ont pas été reçus / ou validés

Reste :

1157 demandes valides en 2012

Contre ~1500 demandes en 2011, soit une décroissance d'environ 25% !!!

Candidats en terminale : 1705 (81,97%)

Filles / Garçons : 584 (34,25%) / 1121 (65,75%)

Boursiers de l'enseignement secondaire / Non boursiers : 213 (12,49%) / 1492 (87,51%)

Types d'établissement d'origine

Public	1163 (68,21%)
Privé sous contrat d'association	516 (30,26%)
Privé hors contrat	26 (1,52%)

Série de terminales

Scientifique	1704 (99,94%)
Classe préparatoire aux études supérieures	1 (0,06%)

Candidats hors terminale : 375 (18,03%)

Filles / Garçons : 158 (42,13%) / 217 (57,87%)

Boursiers / Non boursiers : 96 (25,60%) / 279 (74,40%)

Profils

Autre scolarité (MC, FCIL, MGI, DAEU, MANN hors contrat, bac international, BEP, CAP, ...):	11 (2,93%)
Candidat dans le supérieur en France :	285 (76,00%)
Candidat dans le supérieur à l'étranger :	14 (3,73%)
Candidat dans le secondaire à l'étranger :	28 (7,47%)
Candidat non scolarisé :	37 (9,87%)

Etudes

Autre	375 (100,00%)
-------	---------------

Académies

Académies d'origine	
Aix-Marseille	13 (0,76%)
Amiens	23 (1,35%)
Bordeaux	6 (0,35%)
Caen	7 (0,41%)
Clermont-Ferrand	1 (0,06%)
Dijon	5 (0,29%)
Grenoble	4 (0,23%)
Lille	9 (0,53%)
Lyon	9 (0,53%)
Montpellier	6 (0,35%)
Nancy-Metz	1 (0,06%)
Nantes	9 (0,53%)
Orléans-Tours	19 (1,11%)
Nice	7 (0,41%)
Poitiers	2 (0,12%)
Paris	406 (23,81%)
Rennes	15 (0,88%)
Reims	11 (0,65%)
Strasbourg	1 (0,06%)
Rouen	14 (0,82%)
Versailles	534 (31,32%)
Toulouse	2 (0,12%)
La Réunion	10 (0,59%)
Créteil	384 (22,52%)
Guadeloupe	12 (0,70%)
Guyane	2 (0,12%)
Martinique	12 (0,70%)
Mayotte	1 (0,06%)
Nouvelle-Calédonie	2 (0,12%)
Polynésie Française	1 (0,06%)
Etranger	177 (10,38%)



Mode de sélection

1. Une note X est attribuée à chacun des étudiants

Les candidats sont classés selon leur valeur de X

$$X = 0.25 * \text{français} + 0.05 * \text{langue_vivante_1} + 0.35 * \text{math} + 0.35 * \text{physique}$$

Français = Moyenne du bac français

langue_vivante_1 = Moyenne de toutes les notes de LV1 de la 1^{er} à la terminale

Math = Moyenne de toutes les notes de Math de la 1^{er} à la terminale

Physique = Moyenne de toutes les notes de Physique de la 1^{er} à la terminale

Sélectionner les étudiants « travailleurs »

2. Tous les candidats avec $X > 12.5$ sont retenus : **377 dossiers**

3. Tous les candidats avec $X < 10.5$ sont éliminés : **363 dossiers**

4. Tous les candidats avec $10.5 < X < 12.5$ sont examinés en détail et certains sont Auditionnés.

412 dossiers examinés finement ... à la main !

5. Sur les 412 dossiers examinés finement : 114 entretiens ont été proposés

6. Les entretiens :

- Participation l'EIDD pour organiser les entretiens
- Instruction des entretiens : *Détecter les étudiants travailleurs et prêts à s'impliquer, qui ont un projet, qui sont motivés.*

114 candidats convoqués , 38 ne se sont pas présentés, 76 entretiens effectués

7. A la fin sur les 412 candidats du groupe intermédiaire 328 candidatures sont retenus (~79%)

TOTAL =705 dossiers classés

Commentaire sur le résultat

705 dossiers classés sur 1156 soit **61% de réussite en 2012**

L'année dernière en 2012 : **50% de réussite** (750 dossiers sur 1500)

On aura de toute évidence < 60 étudiants

DONC

- Nous avons un peu « abaissé » les critères de recrutement mais en garantissant des étudiants d'un niveau global raisonnable.
- Le nombre de dossiers valides a chuté de 25% entre 2011 et 2012... attractivité de la formation ?
- Tout ce travail s'est fait en accord total avec les représentants des différentes UFR
- Travail vraiment très fastidieux ... mais merci à l'EIDD et au comité pédagogique pour Leur participation !

Evolution maquette CPEI

Constat 1 : les étudiants ont un parcours « triple » en

Physique

Chimie

Informatique

+ Mathématiques + Français + Anglais

=> Parcours difficile

Constat 2 (mission du CENS) : Préparer aux écoles du réseau Polytech

« Idée » structurante

Proposer un tronc commun
Math + Physique + Anglais + Français

+ choisir une « coloration » :
Informatique ou Chimie

S1 : Un Tronc commun unique

Suppression : Cours de probabilité de l'année dernière

Modification : En chimie (CH1) ils auront 2h de TP par semaine (idem an dernier) + 2x2h de cours/td (on ne sépare plus les cours et les td)

Remarque : Il y a un encore un débat si les TD de chimie doivent durer 2h ou 1h30... dépend de l'UFR de Chimie

Nom	Code	ECTS
Math elementaire 1	51MT1MM1 (Idem an dernier)	7
Physique 1	51PH1PH1 (Idem an dernier)	5
Chimie atome et molecule	51CH1CH1 (2x2h cours/td + 2h de TP)	5
Introduction informatique programmation	51IF1F1 (Idem an dernier)	5
Langue vivante Anglais	51PH1AN1 (Idem an dernier)	3
Français	51PH1FR1 (Idem an dernier)	3
Outil bureautique Internet		2

S2 : Dominante : *Informatique* ou *Chimie* Les étudiants choisissent soit une dominante *Informatique*

(= pas de cours de chimie) soit *Chimie*

(= pas de cours d'informatique) soit Prépa ENSI (pour les plus motivés, sur entretien = Physique + Chimie)

MAIS : l'emploi du temps doit rester le même que l'année dernière (pour TO2 et CH1CH2) pour que le cours d'info et de chimie ne se superposent car quelques étudiants, qui veulent préparer les ENSI, devront suivre les 2 cours simultanément.

Nom	Code	ECTS
Math	51MT1EI2 (idem an dernier)	9
Physique 2	51PH1ME2 (idem an dernier)	7
Optique Géométrique	Intégré dans le 51PH1ME2 (idem an dernier) cours de Sara Ducci	3
Anglais	51PH1AN2(idem an dernier)	3
Français	51PH1FR2(idem an dernier)	3
Une dominante à choisir Parmi :		
Option Info	51F1TO2 (idem an dernier)	5
Option Chimie :	51CH1CH2 (idem an dernier)	5

S3 + S4 en débat...

Décharge ?

- Volume plus important qu'annoncé mais pas de décharge administrative possible (IUF)
- l'IUF de son coté : n'est pas d'accord pour décaler ma nomination
- **Spécificité :**
- Coordination multi-UFR + négociation 1^{er} Cycle
- Nécessité d'être « sur » le campus
- Perso : Congé de paternité à la mi-septembre



- Quelqu'un pour m'aider ? Avec 10-15h de décharge ?
- A discuter

Recrutement APB l'année dernière :

1500 dossiers valides , Capacité d'accueil annoncée : 60

750 dossiers classés

~ 20 étudiants à la fin ...

Très forte volatilité du recrutement APB

Annexe 3

Membres nommés à l'IUF	Membres nommés en 2012
Andreotti Bruno	Sylvain Chaty
Bartlett James	Sara Ducci
Charnoz Sébastien	Simona Mei
Ciuti Cristiano	
Corbel Stéphane	
Daudet Laurent	
Fort Emmanuel	
Grenier Isabelle	
Ladoux Benoît	
Repain Vincent	
Sirtori Carlo	
van Wijland Frédéric	
Voisin Christophe	

		Total hTd
Total UFR	83 968 €	2048
Total de la compensation attendue en 2013	62 976 €	1536
Différence/Total	20 992 €	512

16 membres IUF déchargés de 128hTd /an
L'université reconnaît uniquement les IUF depuis 2009 soit 12 membres sur 16
La compensation est de 5248 euros par IUF soit 41 euros net par hTd

Prise en compte de Charges Administratives (charge + prime éventuelle)		
Prénom Nom	Charge	Décharge Présidence hTd
Vincent Berger	Présidence P7	192
Giuseppe Leo	Directeur EIDD	128 mais 96 utilisées sur la Foire
Yann Girard	Direction des études EIDD	48
Philippe Lafarge	Responsable de la communication et du tronc commun EIDD	24
Thomas Coudreau	Directeur CFDIP	96 (pas de décharge associée dans la Foire)
Cécile De Hosson	Direction service commun de formation des enseignants	48 mais 36 utilisées sur la Foire
François Gallais	Direction UFR	120
Atef Asnacios	DirecteurAdjoint UFR BIATOS	50
Yannick Giraud Héraud	Direction CSUFR	CNRS
Carlo Sirtori	Directeur MPQ	IUF
Loïc Auvray	Directeur MSC	CNRS
Pierre Binétruy	Directeur APC	Délégation
Yves Charon	Directeur IMNC	Délégation
Décharge donnée par l'UFR hTd		
Total hTd		434
Total €1hTd = 41€		17 794 €

Prise en Compte de Charges (PCC UFR de Physique) reconnue comme Primes pour Responsabilités Pédagogiques par l'université			
Description Charge Foire	Charge Foire hTd	Description Charge sur le référentiel du CA	Décharge hTd sur le référentiel du CA
Activités pédagogiques			
RES Filière Filière L1/L2 (Res Mention Licence)	48	Responsabilité de mention L	12 à 36
RES CPEI	12	Directeur des études CPEI	12 à 36
RES Filière Filière PACES	24	Directeur des études L3 PCEM	12 à 36
RES Filière Filière PMA L3	24	Directeur des études L3 PMA	12 à 36
RES Filière Filière SPE (ESPC) L3	24	Directeur des études L3 SPE (ESPC)	12 à 36
RES Filière Filière Mag L3 et M1	48	Directeur des études L3 et M1 Mag	12 à 36
RES Filière Filière L3Pro Mat.	48	Directeur des études L3 Pro Mat.	12 à 36
RES Filière Filière L3Pro Biophot.	48	Directeur des études L3 Pro Biophot.	12 à 36
RES L3 Pro TPE	48	Directeur des études L3 Pro TPE	12 à 36
RES Filière Filière PMA M1	24	Responsabilité Équipe Pédagogique M	forfait
RES Filière Filière EIDD M1-M2	48	Responsabilité Équipe Pédagogique M	forfait
RES Filière Filière M1 Pro ESPC	24	Responsabilité Équipe Pédagogique M	forfait
RES Filière Filière ISUPFERE	24	Responsabilité Équipe Pédagogique M	forfait
RES Mention M2	24	Responsabilité de mention M	12 à 48
RES Agrégation Interne	24	Responsabilité prépa concours M	12 à 36
RES M2 Pro IPE	48	Responsabilité de mention M	12 à 48
RES M2 Pro Acoustique	48	Responsabilité de mention M	12 à 48
RES M2 Pro SC	36	Responsabilité de mention M	12 à 48
RES Filière Filière M2 ESPC	24	Responsabilité de mention M	forfait
RES M2 PSB	48 (24hTd création sur 1 an)	Responsabilité de mention M	12 à 48
RES M2 NPAC	24	Responsabilité de mention M	12 à 48
RES M2 DQMI	24	Responsabilité de mention M	12 à 48
RES M2 A&A	24	Responsabilité de mention M	12 à 48
RES M2 CFP	12	Responsabilité de mention M	12 à 48
RES salle TP et matériel - info	36	Responsabilité Équipement Pédagogique	Forfait

RES Tutorat Tutorat physique	24	PRL Enseignant Referent Dont Tutorat ou Directeur des Etudes L1	12 à 72
Coordination OBI	48	Coordination OBI	12 à 48
Activités Recherches			
RES ED ED A&A	24	Direction des écoles doctorales	18
RES ED ED PNC	48	Direction des écoles doctorales	18
RES ED ED MCI	48	Direction des écoles doctorales	24
Politiques de l'établissement			
RES UFR Erasmus	24	Responsabilité mobilité internationale	Forfait
Directeur Adjoint UFR Relations lycées	16	Diffusion Savoir Promotion Formation	Forfait
Directeur Adjoint UFR en charge du Bâtiment	24		Forfait
RES Relations Internationales et Erasmus	48	Mise en place projet pédagogique international ou professionnel	Forfait
Fonctions non reconnues explicitement			
Direction CENS	36	Responsabilité équipe pédagogique M	Forfait
RES ATER	12	Responsabilité équipe pédagogique M	Forfait
RES UFR Tuteur moniteurs	24	Responsabilité équipe pédagogique M	Forfait
RES UFR Répartition Planning	36	Elaboration Et Mise En Ligne Module Enseignement	Forfait
RES UFR Répartition SNV	24	Elaboration Et Mise En Ligne Module Enseignement	Forfait
RES UFR Répartition Foire	128	Elaboration Et Mise En Ligne Module Enseignement	Forfait
Nombre total d'heures	1344		
Equivalent	57 738 €		